

## Conseil Municipal 21 OCTOBRE 2009

1° Indemnité du Percepteur.

2° Carte Communale.

3° Etude de zonage d'assainissement.

4° Sécurité des bâtiments publics.

5° Amélioration de l'éclairage public (rue de St Avold, rue du Coin).

6° Rapport d'activité du Pays Naborien.

7° Projets travaux 2010

8° Divers

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2009.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

#### **Etaient présents :**

M. DERU Claude – M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel –  
M. BIEGEL Fernand – M. CLAMME André – M. PENNERAD Pascal – M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle

**Absents excusés :** Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard – Melle PICQ Anne-Louise – M. MULLER Serge  
Mme MULLER Mireille.

**Procuration :** Mme DE GOBBI Sarah donne procuration à Mme TALAGA Joëlle  
Melle PICQ Anne-Louise donne procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques  
M. SENSER Gérard donne procuration à M. CLAMME André  
M. MULLER Serge donne procuration à M. DERU Claude

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

## **1° Indemnité du Percepteur.**

Le Conseil Municipal

**Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 MARS 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

**Vu** le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### **Décide :**

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Brigitte ANGSTHELM,

## **2° Carte Communale**

La carte communale sera soumise à enquête publique. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de mise à l'enquête publique pour la publication et de demander au Tribunal Administratif de nommer un Commissaire Enquêteur au vu de l'article R124-6 du Code de l'Urbanisme.

## **3° Etude de zonage d'assainissement**

L'étude de zonage d'assainissement sera soumise à enquête publique en même temps que la carte communale. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de mise à l'enquête publique pour la publication et de demander au Tribunal Administratif de nommer un Commissaire Enquêteur.

## **4° Sécurité des bâtiments publics.**

Suite à la visite de la Commission de Sécurité, et étant donné que les bâtiments publics sont soumis à un contrôle électrique annuel.

Le conseil Municipal au vu des devis décide de confier les vérifications règlementaires ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges pour chaque bâtiment et autorise M. le Maire à signer la convention avec la société SOCOTEC Equipements Lorraine pour un montant de 970 € H.T.

## **5° Amélioration de l'éclairage public (rue de St Avoild, rue du Coin).**

Des travaux d'éclairage public seront effectués rue de Saint-Avoild et rue du coin afin d'améliorer la sécurité dans ces rues. Le coût des travaux est de 3 090 € HT et seront réalisés par l'entreprise THEPAULT.

## **6° Rapport d'activité du Pays Naborien.**

M. le Maire rapporte

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après :

« Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal de la Commune est invité à prendre acte du rapport d'activité 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2009 du Pays Naborien.

## **7° Projets travaux 2010**

- Des projets de travaux au niveau de l'école : augmentation de la surface de la salle de jeux, ou la réalisation d'un préau, et aménagement d'un bureau de direction dans le hall d'entrée.
- Chemin dans la zone d'activité (Menuiserie Rucho et le CAT).
- Chemin de randonnée entre Altviller et Lachambre sera soumis au conseil communautaire du Pays Naborien.
- Nouveaux radiateurs dans la salle de Conseil de la Mairie.

## **8° Divers**

- Nettoyage des accotements et des fossés rue de la Nied et rue de Valmont
- Compactage du chemin de randonnée
- Remboursement Eclairage Public du compteur 035 qui se situe au 14 rue d'Altviller à Valmont imputé par erreur par ERDF montant du remboursement 3 731.88€.
- Subvention France Telecom pour l'enfouissement des réseaux 6 573.33€.
- Aménagement forestier : M. G. Koenigsacker viendra nous faire part du prochain aménagement de notre forêt communale
- Cérémonie du 11 novembre
- Tournoi de pétanque CCPN.
- Maisons fleuries
- Projet de visite de l'Assemblée Nationale en 2010

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER Le 23 OCTOBRE 2009**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**